

Soins de Santé

Circulaire OA no 2025/360 du 6-1-2026

Applicable à partir de 1/01/2026

Remplace circulaire 2025 /349 du 20/12/2025

62 /1663 63 /1644

Instructions comptables et statistiques; soins dentaires; 01-01-2026 - corrigendum.

Par rapport à la circulaire OA 2025/349 – 62/1662 – 63/1643, les informations en gras ont été corrigées.

Conformément à l'Accord National Dento-Mutualiste 2026-2027 du 18 décembre 2025, des tarifs maximaux pour les soins conservateurs et traitements orthodontiques sont ajoutés à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

- 306132-306143 : Soins dentaires - Soins conservateurs - Tarifs maximums pour obturation 1 face
- 306154-306165 : Soins dentaires - Soins conservateurs - Tarifs maximums pour obturation 2 faces
- 306176-306180 : Soins dentaires - Soins conservateurs - Tarifs maximums pour obturation 3 faces
- 306191-306202 : Soins dentaires - Soins conservateurs - Tarifs maximums pour restauration de cuspide, bord incisal
- 306213-306224 : Soins dentaires - Soins conservateurs - Tarifs maximums pour restauration complète de couronne
- 306235-306246 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour empreintes
- 305970-305981 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour analyse données
- 305992-306003 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour forfait pour traitement régulier
- 306014-306025 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour forfait appareillage en début de traitement
- 306036-306040 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour forfait interruption
- 306051-306062 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour forfait appareillage supplémentaire
- 306073-306084 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour avis orthodontique et rapport

306095-306106 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour contrôle contention

306110-306121 : Soins dentaires - Traitements orthodontiques - Tarifs maximums pour analyse céphalométrique

Intervention AMI : **pas de dépenses – pas de cas** – pas de jours

Tickets modérateurs : **dépenses – nombre de cas** – pas de jours.

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} janvier 2026.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :